



Au Conseil communal  
de Lausanne  
1000 Lausanne

Lausanne, le 15 avril 2011  
SPS – B. 2/118 - mb

***Groupe scolaire de la Vallée de la Jeunesse – Assainissement des façades – Demande d'ouverture d'un compte d'attente pour un concours de projet et concours d'idées***

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe scolaire de la Vallée de la Jeunesse a été réalisé en 1971. La conception de ces bâtiments se plie aux principes établis, à partir de 1965, par une commission réunissant autorités politiques, architectes et pédagogues, sous l'appellation CROCS (Centre de rationalisation et d'organisation des constructions scolaires). Ce système constructif, visant une optimisation des coûts et de la rapidité de construction, a présidé à 25 réalisations à Lausanne, dans le canton de Vaud et dans d'autres cantons.

Les quatre façades de chaque bâtiment sont constituées d'un rideau de verre, qui suit une composition rigoureuse, marquant la distinction entre les étages et l'emplacement des poteaux. Les ouvertures réduisent les huisseries métalliques au minimum, afin de maximaliser l'apport de lumière, alors que les contre-cœurs sont recouverts de plaques d'Eternit. Malheureusement, cette façon de faire ne permet pas une isolation performante. A cela s'ajoutent des toits plats, qui nécessitent des travaux répétés, afin d'en garantir l'étanchéité.

Depuis 1994, l'un des bâtiments, comprenant une salle multisports triple et une piscine couverte, est propriété de la Ville de Lausanne, l'autre appartient à l'Etat de Vaud.

Après quarante ans d'utilisation, ce groupe scolaire a besoin d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes. Le gaspillage d'énergie est tel qu'une isolation des façades doit être entreprise au plus vite. Cependant, en raison même du mode de construction, une intervention dans des bâtiments « CROCS » ne va pas sans poser de problèmes. C'est pourquoi, l'Etat de Vaud a décidé de mettre sur pied un concours de projet et concours d'idées pour l'assainissement des façades. Pour des raisons d'efficacité évidentes, la Municipalité a décidé de s'associer, au travers des services concernés de son administration, à cette démarche et de participer aux frais nécessaires à l'organisation et à la tenue de ce concours.

**Municipalité de Lausanne**

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch

Pour la Ville de Lausanne, les frais de concours, évalués sur la base des prévisions des services de l'Etat de Vaud, ainsi que les frais d'étude, liés aux travaux d'assainissement spécifiques au bâtiment communal, ont été estimés par le Service d'architecture à un montant total de 220'000 francs. La Municipalité a donc, dans sa séance du 16 février 2011, décidé d'ouvrir un compte d'attente de ce montant. Dit compte d'attente sera balancé par imputation sur le crédit d'investissement qui sera ultérieurement demandé à votre Conseil par voie de préavis.

Cette décision, conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, a été soumise à la Commission des finances, qui l'a approuvée dans sa séance du 21 mars 2011.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agrèer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

**Au nom de la Municipalité**

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire adjoint :  
Christian Zutter